




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14612-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.312**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS
D'AIX POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS AU RAYONNEMENT
COMMUNAUTAIRE**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS AU RAYONNEMENT
COMMUNAUTAIRE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs proposés par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite pour l'année 2011 l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de ces trois équipements culturels : Cité du Livre, Ecole de Musique, Ecole d'Art dont les services offerts profitent à l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

Nous renouvelons donc pour cette année la demande de fonds de concours globalisée auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

Celle-ci est basée sur les dépenses nettes suivantes supportées actuellement par la Ville d'Aix en Provence sur les trois équipements culturels concernés :

• **Cité du Livre :**

Dépenses :	5 019 691,71 €
Recettes :	108 060,00 €
Net :	4 911 631,71 €

• **Ecole de Musique :**

Dépenses :	3 892 563,07 €
Recettes :	407 171,00 €

Net : 3 485 392,07 €

· **Ecole d'Art :**

Dépenses : 2 300 832,61 €

Recettes : 313 503,00 €

Net : 1 987 329,61 €

· Soit au total pour ces trois équipements :

Dépenses totales : 11 213 087,39 €

Recettes totales : 828 734,00 €

Net : 10 384 353,39 €

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence dont la vocation est d'assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ne souhaite pas actuellement procéder à des transferts d'équipements supplémentaires. Aussi afin de ne pas laisser supporter à la seule Ville Centre le coût total de la gestion de ces équipements, la Ville d'Aix en Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de **3 115 306,02 €**, soit **30 %** de la part restant à la charge de la Commune.

En application de ces dispositions, je vous propose donc, mes chers collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire , à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour le fonctionnement de ces équipements culturels, à hauteur de **3 115 306,02 €**
- **DIRE** que la recette sera imputée au budget de la Ville au 923-3-74751 0.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ce montant.

**2011.312 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS AU RAYONNEMENT
COMMUNAUTAIRE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**